

# BARÈME DES HONORAIRES À LA VENTE

## HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM

### À LA CHARGE DU VENDEUR

Ils se calculent sur le prix de présentation

### EXCEPTIONNELLEMENT, CEUX-CI PEUVENT ÊTRE PORTÉS À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur le prix net vendeur

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION
Jusqu'à 200 000 € _____	9 % T.T.C.
De 200 001 € à 500 000 € _____	6 % T.T.C.
Plus de 500 001 € _____	5 % T.T.C.

## HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM - VIAGER

### À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur la valeur libre du bien

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION
Jusqu'à 200 000 € _____	10 % T.T.C.
De 200 001 € à 500 000 € _____	7 % T.T.C.
Plus de 500 001 € _____	6 % T.T.C.

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20%

**VANEAU**  
Luxury Real Estate



# BARÈME DES HONORAIRES À LA LOCATION

## BAUX SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Vide ou Meublée en résidence principale

Est considérée comme résidence principale, un logement occupé au moins huit mois par an

Bail d'une durée minimum de 1 an

<b>HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :		
Zones très tendues _____	10 €/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>
Zones tendues _____	8.33 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Hors zones tendues et très tendues _____	6.67 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>
Etat des lieux d'entrée _____	2.5 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>

<b>HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
Recherche du locataire % sur le montant annuel du loyer hors charge _____	8 %	9.6 %
Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :		
Zones très tendues _____	10 €/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>
Zones tendues _____	8.33 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Hors zones tendues et très tendues _____	6.67 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>
Etat des lieux d'entrée _____	2.5 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>

## BAUX NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Résidence Secondaire – bail société

Bail sans durée minimum

<b>HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
% sur le montant annuel du loyer hors charges _____	8 %	9.6 %

<b>HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE</b>	<b>H.T.</b>	<b>T.T.C.</b>
% sur le montant annuel du loyer hors charges _____	8 %	9.6 %

## PARKINGS

Honoraires à la charge du locataire _____	150 €	180 €
Honoraires à la charge du propriétaire _____	150 €	180 €

**VANEAU**  
Luxury Real Estate

